



Numéro de l'acte	2016-203-DGSMW
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.2.5

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016

QUESTION N°2016-203

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Transfert de la gestion de l'Espace Petite Enfance à la CAPSO – Modalité de reprise de gestion par la commune d'une structure CCAS avant transfert à l'Intercommunalité

RAPPORTEUR : Madame Laurence DELAVAL

Par délibération N° 2016-157 du 28 septembre dernier, la Ville d'Arques a adopté la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer en vue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et des Communautés de Communes du Canton de Fauquembergues, de la Morinie et du Pays d'Aire.

La future Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer reprendra notamment la compétence supplémentaire de la Petite enfance. Plus précisément, en la création et la gestion des crèches, des haltes garderies fixes ou itinérantes, des relais assistantes maternelles, des lieux d'accueil enfants parents, soutien aux maisons d'assistantes maternelles.

Considérant qu'à ce jour le personnel de la Petite Enfance relève du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la présentation de ces modalités au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le code de l'Action Sociale et des familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les recommandations de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer,

Il convient de procéder à une démarche de reprise du service petite enfance par la commune pour le retransférer immédiatement à la CAPSO afin d'assurer la bonne continuité de service public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- D'acter la reprise du service petite enfance au sein des services communaux et son transfert immédiat à la nouvelle agglomération à la date du 1^{er} janvier 2017, date de sa création,

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce transfert.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 14 décembre 2016



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016**

Affiché le 15 Décembre 2016

L'An Deux Mille Seize le quatorze décembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 07 décembre 2016, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés :

Christine DACY ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
François FRADIN ayant donné pouvoir à Sophie LEBRIEZ
Marie-Line GAGNIAC ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Christine COURBOT
Guillaume BOYAVAL ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **23 présents**
- **0 absent non excusé**
- **0 absent excusé**
- **6 absents excusés avec pouvoir**

Monsieur Christian DIRIX est nommé secrétaire de séance.